

Passeport escalade 2011

Guide d'utilisation

à usage des clubs et des cadres



alpinisme

escalade

ski de montagne

escalade

raquette

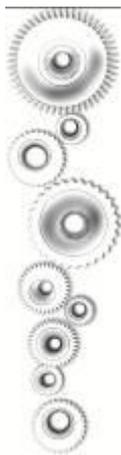
rando raid

canyonisme



Sommaire

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Présentation..... | 3 |
| 1.1 | Le passeport escalade..... | 3 |
| 1.2 | Objectifs du dispositif passeport | 3 |
| 1.3 | Le passeport au service des Clubs | 4 |
| 2 | Le passeport escalade 2011 | 5 |
| 2.1 | Un nouveau passeport..... | 5 |
| 2.2 | Comparaison entre les deux versions:..... | 5 |
| 2.3 | Le passage des anciens aux nouveaux passeports | 6 |
| 2.4 | Le livret passeport | 7 |
| 3 | Le passeport : mode d'emploi | 9 |
| 3.1 | Condition d'utilisation des passeports..... | 9 |
| 3.2 | Les passeports, qui peut les utiliser ? | 9 |
| 3.3 | Comment utiliser les passeports dans le Club ? | 9 |
| 3.4 | Commander des livrets passeports | 9 |
| 3.5 | Les Tarifs | 10 |
| 4 | L'évaluation..... | 12 |
| 4.1 | Dans quel contexte ? | 12 |
| 4.2 | Qui évalue ? | 12 |
| 4.3 | Quoi évaluer ?..... | 12 |
| 4.4 | Comment évaluer ?..... | 12 |
| 4.5 | Validation de l'évaluation | 15 |
| 5 | Habilitation Passeport | 16 |
| 5.1 | Organisation de la formation « Habilitation passeport » | 16 |
| 5.2 | La validation des cadres habilités | 16 |
| 5.3 | Le contenu de la formation | 16 |
| 5.4 | Information..... | 16 |
| 6 | Des outils | 17 |
| 7 | En savoir plus | 18 |
| 7.1 | Informations à destination des clubs et structures | 18 |
| 7.2 | Habilitation passeport | 18 |
| 7.3 | Informations à destination des cadres | 18 |



1 PRESENTATION

Les passeports escalade de la FFME permettent au pratiquant de situer son niveau d'autonomie et de performance sur une échelle de couleur !

C'est un outil reconnu et utilisé ; au cours des 4 dernières saisons, ce sont plus de 16 000 licenciés, originaires de 860 clubs, qui ont validé un ou plusieurs niveaux de passeport escalade. Aujourd'hui, le rythme est de 9 000 couleurs validées par an.

1.1 LE PASSEPORT ESCALADE

Une échelle de couleur sur 9 étapes pour se situer des « premiers pas » dans l'activité jusqu'à des performances diversifiées (grandes voies, bloc ou difficulté sur site naturel ou en compétition ...) :

- Premiers pas...
- Passeport Blanc : je grimpe !
- Passeport Jaune : je grimpe en tête
- Passeport Orange : je grimpe en autonomie sur SAE
- Passeport Vert : je grimpe sur SNE d'une longueur
- Passeport Bleu : je grimpe en autonomie sur SNE d'une longueur
- Passeport Violet : mes premières grandes voies
- Passeport Rouge : grands espaces et performances
- Passeport Noir : toutes les escalades difficiles

3 niveaux d'autonomie et 3 milieux de pratique :

- **Orange** : autonomie sur SAE
- **Bleu** : autonomie en site sportif d'une longueur
- **Rouge** : autonomie en site naturel de plusieurs longueurs

1.2 OBJECTIFS DU DISPOSITIF PASSEPORT

1.2.1 POUR LE LICENCIE :

- Disposer d'un outil simple lui permettant de situer son niveau de pratique
- Pouvoir mesurer ses progrès et donc inscrire sa pratique dans la durée

1.2.2 POUR LES CADRES ET LE CLUB :

- Proposer des objectifs dans la formation des adhérents
- Structurer l'activité du club
- Donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club

1.2.3 POUR LA FFME :

Aider et soutenir l'action de ses clubs :

- Proposer un système de formation personnelle cohérent
- Uniformiser les étapes d'apprentissage et leur évaluation

Favoriser la prévention des accidents

Fidéliser le licencié :

- Inciter ses licenciés à une dynamique de progrès



1.3 LE PASSEPORT AU SERVICE DES CLUBS

Pour simplifier le document, l'appellation générique « club » regroupe : les clubs affiliés à la FFME, les sections de club affiliés et les établissements affiliés (salles d'escalade par exemple).

1. – Organiser l'activité du club

Le responsable de club et les cadres (initiateur, moniteur) peuvent s'appuyer sur la progression Passeports pour former des groupes de niveau, permettre l'accès à des créneaux de pratique libre, définir le niveau des voies à ouvrir, organiser une sortie ou une confrontation...

2. – Positionner le club

La progression Passeports devient la référence incontournable pour l'initiation, le perfectionnement ou même la performance. Utiliser les Passeports, c'est donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club et construire ainsi une relation privilégiée avec les adhérents (mais aussi les parents, les enseignants, la municipalité, les institutions...).

3. – Fidéliser ses adhérents

Le dispositif Passeports propose à chaque pratiquant des buts concrets à atteindre dans des pratiques diversifiées. Un bon moyen pour fidéliser les adhérents ?

Le dispositif Passeports doit être largement diffusé pour en faire un outil partagé par tous.

Est-il obligatoire d'être titulaire du passeport orange pour accéder aux créneaux de pratique individuelle sur SAE (créneaux libres ou sortie autonome) ?

La fédération n'a jamais imposé un passeport particulier pour accéder à des créneaux clubs dits « AUTONOMES sur SAE ». Il est de la responsabilité du président du club de (faire) vérifier le niveau d'autonomie du pratiquant (cf. dossier « conseils d'organisation club »).





2 LE PASSEPORT ESCALADE 2011

2.1 UN NOUVEAU PASSEPORT

La rénovation des passeports escalade a été guidée par trois impératifs :

- Améliorer la lisibilité du dispositif ;
- Réduire les accidents tant dans la pratique en club qu'individuelle ;
- Permettre aux licenciés de progresser en escalade.

Malgré l'augmentation importante du nombre de licenciés, le nombre d'accidents en escalade reste faible. Ce n'est encore pas satisfaisant : le nombre augmente, il y a trop d'accidents graves, la moitié concerne les mineurs.

Le défaut de vigilance du cadre, du grimpeur ou des partenaires, en est la cause principale. Le livret passeport remet la sécurité au centre des préoccupations des pratiquants et des cadres.

Le turnover des licenciés est important (> 40 %) : les progrès, parfois trop lents, découragent de nombreux adhérents, notamment chez les jeunes. Le niveau d'escalade augmente, notamment grâce à des SAE de qualité de plus en plus nombreuses et des clubs mieux structurés. Pourtant les entraîneurs s'inquiètent sur le vivier des jeunes "performers".

Le nouveau passeport redonne toute sa valeur à l'apprentissage de l'escalade.

Le nouveau passeport est un élément de réponse à ces problématiques ; il favorise la progression technique et améliore la sécurité des grimpeurs.

Les modifications visent à :

- Simplifier les techniques de sécurité ;
- Valoriser les facteurs de la performance pour élever le niveau de performance ;
- Bien distinguer les milieux d'autonomie (en SAE, puis en site sportif d'1 longueur et enfin en sites sportifs de plusieurs longueurs).

Avec la volonté de ne plus « précipiter » le passage d'un passeport en quelques mois, mais prendre le temps de parvenir à une MAITRISE réelle :

- des techniques et du comportement nécessaires à la sécurité ;
- des facteurs de la performance spécifiques à chaque niveau de pratique.

La progression

- Passeports blanc, jaune, orange :
 - accès à l'autonomie en SAE et élévation du niveau de performance (5c) ;
- Passeports vert et bleu :
 - accès à l'autonomie en site sportif (une longueur de corde) et élévation du niveau de performance (6b) ;
- Passeport violet et rouge :
 - accès à l'autonomie en site sportif de plusieurs longueurs et élévation du niveau de performance (7a) ;
- Passeport noir :
 - élévation du niveau de performance dans des domaines diversifiés de l'escalade (bloc, voie, grande voie ou compétitions).

2.2 COMPARAISON ENTRE LES DEUX VERSIONS:

| Anciens passeports | Passeports à partir de 2011 |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie sur SAE = Vert - Autonomie sur site sportif (une longueur de corde) = Bleu - Autonomie sur site sportif de plusieurs longueurs = Violet | <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie sur SAE = Orange - Autonomie sur site sportif (une longueur de corde) = Bleu - Autonomie sur site sportif de plusieurs longueurs = Rouge |
| | Suppression du niveau Cristal |
| Supports d'apprentissage et d'évaluation : - variés et optionnels : soit sur SAE soit | Support d'apprentissage et d'évaluation : - unique : d'abord SAE (ou site |



| sur SNE | découverte aménagé) puis SNE |
|--|--|
| Beaucoup de techniques dont certaines trop complexes au regard de la maturité du grimpeur. | Choix des techniques efficaces les plus simples. |
| Nombreuses techniques de sécurité dont certaines inutiles dans la pratique courante car relevant de la formation de cadre. | Uniquement les techniques utiles à la pratique dans le milieu considéré. N.B. : Les techniques plus élaborées ou celles utiles à l'encadrement seront abordées en formation de cadre. |
| Peu de références aux facteurs permettant de progresser (techniques, tactiques, physiques, mentaux). | Référence à un apprentissage structuré des qualités techniques, mentales, physiques. |
| Evaluation du niveau de pratique « à vue » à partir de l'orange. | Evaluation du niveau de pratique sur voies connues à tous les niveaux. |
| Référence aux accès aux formations fédérales à partir du niveau vert. | L'accès aux formations est précisé dans les règlements de formation : des équivalences sont prévues avec certains niveaux de passeport. |
| Des conseils de sécurité distribués à chaque niveau de couleur. | Insertion de pages « sécurité » pour accentuer son importance. |

2.3 LE PASSAGE DES ANCIENS AUX NOUVEAUX PASSEPORTS

2.3.1 MISE EN ŒUVRE DES PASSEPORTS 2011

Le nouveau dispositif est mis en place à partir du 1er janvier 2011.

Pendant la période de transition, il faudra s'adapter au mieux, sans bloquer les actions programmées.

J'ai programmé au calendrier une session passeport vert sur SAE début février 2011, puis-je la maintenir dans ces conditions ?

Pour ce printemps 2011, s'il n'est pas possible de la déplacer sur SNE ou à une date ultérieure (formation Initiateur SAE toute proche) il est possible de la maintenir.

2.3.2 EQUIVALENCE ENTRE LES NIVEAUX ACQUIS ET CEUX DES PASSEPORTS 2011

Les niveaux de passeport acquis sur l'ancien dispositif restent acquis. Le titulaire d'un niveau bleu sur l'ancien passeport, reste passeport bleu avec le nouveau passeport et il en garde tous les droits.

Je suis passeport orange sur l'ancien dispositif, je passe une session passeport vert en mars 2011 sur les nouvelles modalités : comment faire pour valider sur mon livret (signature et tampon) ?

C'est très simple, soit :

- Je garde mon ancien livret que le cadre signera au moment de l'évaluation. La date prouvera que la validation s'est faite selon les nouvelles modalités et les informations seront mises à jour dans mon « espace licencié ».

- Je demande le nouveau livret passeport à mon club : il y reporte les premiers niveaux de passeports (avec les dates) et le cadre complètera avec la validation du passeport vert.

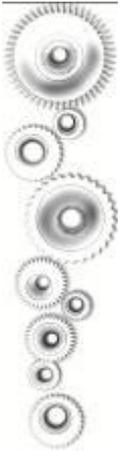
2.3.3 CONDITION D'ACCES EN FORMATION DE CADRE

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont précisées dans les règlements des brevets fédéraux. Les titulaires du niveau de passeport correspondant seront dispensés de justifier les exigences décrites.

C'est la version en vigueur du règlement de la formation concernée qui fait référence. Ces règlements sont en cours d'actualisation, ils devront être validés ce printemps 2011 et seront applicables à partir de septembre 2011.

Quels niveaux de passeport seront nécessaires pour entrer en formation de cadre ? La proposition actuelle est : orange pour l'accès à l'initiateur SAE, bleu pour l'initiateur escalade.

J'organise un stage de formation d'initiateur escalade, puis-je programmer une session passeport le week-end précédent ? Il est recommandé de programmer les sessions passeport sur sites sportifs suffisamment tôt afin de pouvoir reporter en cas de météo défavorable.



2.4 LE LIVRET PASSEPORT

Le passeport est un document personnel, le titulaire doit remplir la fiche d'identité avec l'autorisation parentale pour les mineurs (en page 9).

2.4.1 J'APPRENDS, JE VALIDE

Après les pages de présentation générale du dispositif, chaque niveau de couleur est présenté successivement, en deux parties :

La première partie « J'apprends » présente les compétences à maîtriser. Elles sont présentées sans ordre chronologique car elles sont classées par thème (« Prendre confiance », « Progresser », « Protéger », ...).

Passeport Orange
Je grimpe en autonomie sur SAE.
Pour enchaîner, sur SAE, des blocs et des voies en tête.

J'apprends

Prendre confiance

- à réaliser des blocs proches de mes limites
- à réaliser, au niveau des amarrages, les pas difficiles
- à réaliser des mouvements variés et aléatoires
- à dépasser mon appréhension et à me réceptionner suite à une chute volontaire

Progresser

- à utiliser des prises verticales en opposition et réaliser des mouvements d'amplitude
- à utiliser des prises de pied non horizontales et réaliser des adhérences ponctuelles
- à utiliser les prises repérées lors d'une lecture préalable en bloc ou sur un passage court

Protéger

- à toujours prévenir les autres de mon essai
- à parer le grimpeur dès que c'est nécessaire
- à vérifier l'état de ma corde et de mon matériel
- à assurer en anticipant les actions du grimpeur (donner et reprendre de la corde en fonction de ce que va faire le grimpeur)
- à freiner et arrêter une chute de façon dynamique
- à me réceptionner lors d'une chute de faible hauteur (proche du dernier point de la voie)
- à m'échauffer et à m'étirer

Renouveler les voies, c'est renouveler le plaisir de grimper.

www.fime.fr

La seconde partie « je valide » présente ce qui va être évalué parmi les compétences développées

Grimp' attitude

- à maîtriser mes émotions et contrôler mes réactions
- à prendre soin du matériel collectif et, après utilisation, à en faire le tri et signaler tout emprunt ou perte
- à privilégier un moyen de transport « raisonné »

Je fais des beaux mouvements en bloc ou en voie, j'ai confiance et je prends mes premiers petits vols.

Je valide ...

4c
5c

... si je grimpe en autonomie, des blocs et des voies en tête en garantissant ma sécurité et celle des autres.

- Je pare un grimpeur.
- Je préviens les autres grimpeurs de mon essai.
- Je prépare ma corde pour qu'elle file bien et en vérifie l'état.
- J'assure dans les règles de l'art et j'arrête une chute de façon dynamique.

Et ne pas oublier, je contrôle tout, bien et à 2.

- Je m'échauffe.
- Je contrôle mes réactions ...

Les contenus des précédents passeports sont aussi évalués.

J'alerte quand je vois une erreur de sécurité.

19

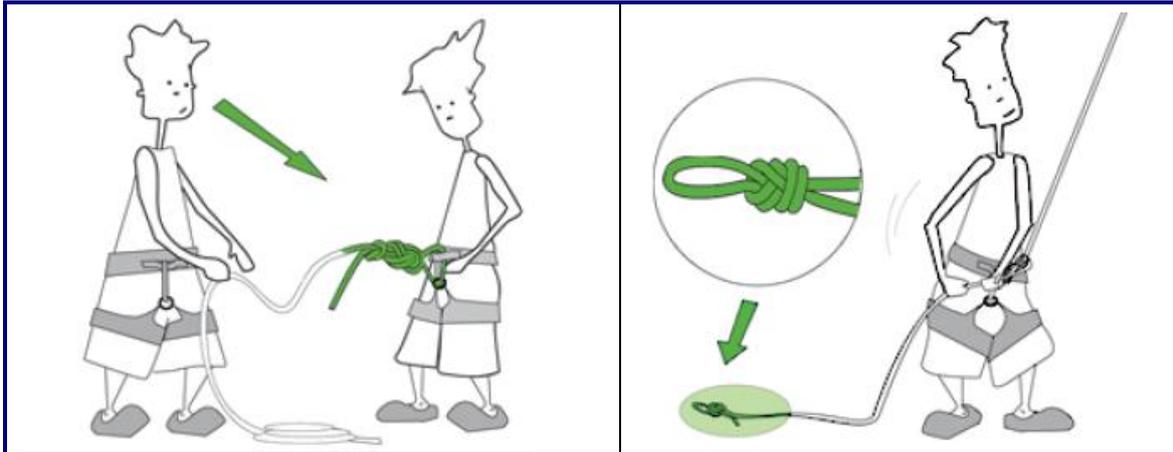


A chaque passeport, les niveaux de performance visés sont indiqués :

-  une cotation pour le bloc
-  et une pour les voies
-  et une pour les grandes voies (à partir du violet).

2.4.2 PAGES SECURITE

Pour attirer l'attention sur les techniques de sécurité essentielles et ainsi réduire le nombre d'accidents, plusieurs double-pages ont été ajoutées ; le licencié pourra s'y reporter au fil de sa progression.



2.4.3 VALIDATION

Pour chaque évaluation, le cadre date et signe la case correspondante sur la page récapitulative du livret du grimpeur (p 11) puis enregistre les résultats des licenciés sur l'intranet.

Mes passeports



Pensez à faire enregistrer vos passeports sur : www.ffme.info

Nom :
 Prénom :
 N°licence :

| | | | | |
|----|-----------|---------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 6b | 7a 6c | Passeport rouge performance | date, le : | signature du cadre habilité : |
| | 6c 6b | Passeport rouge grands espaces | date, le : | signature du cadre habilité : |
| 6a | 6c 6b+ | Passeport violet | date, le : | signature du cadre habilité : |
| 5c | 6b | Passeport bleu | date, le : | signature du cadre habilité : |
| 5a | 5c | Passeport vert | date, le : | signature du cadre habilité : |
| 4c | 5c | Passeport orange | date, le : | signature du cadre : |
| 4a | 5b | Passeport jaune | date, le : | signature du cadre : |
| 3 | 4b | Passeport blanc | date, le : | signature du cadre : |

11

Le livret passeport m'apporte-t-il des conseils pour progresser d'un niveau à l'autre ?

Non, le livret identifie clairement les étapes. Mais pour progresser d'un niveau à l'autre, il faut suivre les conseils d'un cadre au fil des séances du club. Les livrets pédagogiques « progresser en escalade » sont un complément utile à cette progression.



3 LE PASSEPORT : MODE D'EMPLOI

3.1 CONDITION D'UTILISATION DES PASSEPORTS

Les licenciés de la fédération sont les destinataires privilégiés du dispositif mais tout pratiquant peut l'obtenir.

Pour un non licencié, il est possible d'obtenir le livret passeport dans toute structure d'enseignement de l'escalade qui l'utilise. Ces structures « externes » à la fédération peuvent s'inscrire dans le dispositif en signant une convention avec la FFME.

Le club a toute liberté pour définir les modalités de distribution des livrets à ses adhérents (à l'adhésion, à l'occasion d'une session de passage de passeport, d'un stage...).

3.2 LES PASSEPORTS, QUI PEUT LES UTILISER ?

Les structures affiliées à la FFME

- Club, section de club et établissement affiliés FFME
- Comité départemental et régional FFME

Les structures en convention avec la FFME

Il est possible d'obtenir le passeport dans toute autre structure d'enseignement de l'escalade qui souhaite s'inscrire dans cette démarche (UCPA, CREPS, UNSS, UFRSTAPS, écoles, collèges, lycées, ... ou autres fédérations ...). Les structures non affiliées doivent alors signer une convention avec la fédération qui les engage à respecter les règles de fonctionnement du dispositif. Pour cela, il leur suffit de retourner le formulaire " Convention Passeport " daté et signé au siège de la Fédération. La convention est téléchargeable sur le site ffme.fr.

3.3 COMMENT UTILISER LES PASSEPORTS DANS LE CLUB ?

Le cadre compétent forme les licenciés et quand il les juge prêts à passer un niveau de passeport, organise une session de passage de passeports ou les inscrit à une session organisée au niveau départemental ou régional. Au cours de cette session, le niveau de maîtrise du licencié est évalué.

A l'issue des résultats de la session de passage, le cadre compétent :

- valide le livret passeport par sa signature à la page 11
- et pour les licenciés FFME, enregistre les passeports délivrés dans l'intranet Passeport FFME (voir détails dans Partie évaluation).

3.4 COMMANDER DES LIVRETS PASSEPORTS

3.4.1 LA COMMANDE PAR UN CLUB, UNE SECTION OU UN ETABLISSEMENT AFFILIES

Commande lors d'une réédition

Afin de réduire les transports, depuis la réédition fin 2010, les passeports sont envoyés directement aux clubs depuis l'imprimerie.

Chaque club commande un stock permettant de délivrer un livret à chacun de ses licenciés au cours des 4 saisons sportives à venir.

Pour cela, il renseigne le formulaire informatisé sur la fiche intranet du club. Un seul nombre à y saisir : la quantité de livrets souhaités. Tout le reste est automatique : calcul des frais de port, facturation et prélèvement.

Pour une estimation réaliste du nombre à commander, le club prévoit ses besoins pour cette saison et commande le double de livrets (pour tenir compte du renouvellement de ses licenciés sur plusieurs saisons (env. 30 % chaque année).



Pour aider le club à estimer ses besoins (nombre de licenciés sur 4 ans, nombre de passeports commandés dans les 4 dernières années passées, nombre de passeports attribués aux licenciés du club, ...), tous les chiffres sont disponibles sur le formulaire de commande.

L'envoi des passeports est réalisé à l'issue de cette commande mensuellement jusqu'en avril 2011.

Réapprovisionnement du club

Le président du club (ou président de comité) commande les livrets passeports, éventuellement les cartes « premiers pas » dont il a besoin.

Pour un nouveau club,

Les passeports seront inclus dans un pack envoyé au club lors de son affiliation à la FFME.

3.4.2 LA COMMANDE PAR UN COMITE

Un comité peut juger nécessaire de disposer d'un stock de livrets passeport : il effectue sa commande via l'intranet du comité.

3.4.3 LA COMMANDE PAR UNE STRUCTURE CONVENTIONNEE

La structure envoie le bon de commande passeport accompagné du règlement au siège FFME. Le bon de commande est disponible sur le site FFME.

3.5 LES TARIFS

3.5.1 REGLES DE FONCTIONNEMENT

Règle 1 : Tout passeport attribué par le club à un licencié du club n'est pas facturé dès lors qu'il a bien été validé sur l'intranet fédéral.

Par contre, seront facturés les passeports remis :

- à des personnes non licenciées ;
- à des licenciés mais non validés sur l'intranet ;
- à des licenciés ne faisant pas partie du club ;
- en double ou en remplacement d'un livret perdu.

Règle 2 : Les passeports sont conditionnés par paquets de 25 non fractionnable.

Règle 3 : Les frais de port et d'affranchissement sont à la charge du commanditaire.

3.5.2 POUR LES CLUBS ET ETABLISSEMENTS AFFILIES

Les tarifs s'établissent donc ainsi :

- La 1ère commande de livret passeports 2011 est gratuite pour le club, seuls les frais de port et d'affranchissement sont payants.
- Commandes suivantes pour le renouvellement du stock :
 - les livrets attribués à des licenciés du club seront renouvelés gratuitement,
 - les livrets non attribués à des licenciés du club seront facturés au club au tarif de 3 €.

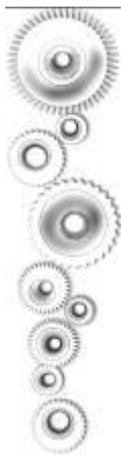
Ex : le club commande 100 passeports pour se réapprovisionner :

1^{er} exemple : Si 100 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

les passeports seront gratuits, ne seront facturés que les frais d'expédition.

2^e exemple : Si seulement 70 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

70 passeports seront gratuits, 30 passeports seront facturés au tarif de 3 € le passeport plus les frais d'expédition.



Cas particuliers :

- Pour un nouveau club, le 1^{er} envoi de passeports est gratuit, les frais de port et d'affranchissement sont offerts par la fédération.
- Si le licencié perd son premier livret et que le club lui en délivre un second, ce livret sera facturé au club. Le club peut donc facturer ce livret au licencié :
- Tarif de facturation de la fédération au club 3 €,
- Tarif de facturation du club pour le licencié : au choix du club mais dans une limite de 5 €.
- Lorsque le club accueille un licencié d'un autre club sur une session passeport :
- Soit le licencié demande un passeport à son club d'origine et vient avec,
- Soit il achète un passeport lors de la session passeport.

3.5.3 TARIF LIVRETS PASSEPORTS POUR LES COMITES ET STRUCTURES CONVENTIONNEES

C'est au club à remettre le livret passeport à ses licenciés, mais un comité peut juger important de disposer d'un petit stock de passeports pour en faire la promotion, pour le vendre à des non licenciés participants à un événement FFME.

Le passeport est facturé 75 € le paquet de 25 (soit 3 € le passeport) + frais de port et d'affranchissement.

Si un comité est amené à délivrer un livret passeport à un licencié, il le facture au licencié.

Le prix de revente du livret passeport est fixé par le comité ou la structure conventionnée dans une limite de 5 €.

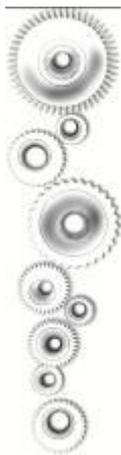
3.5.4 TABLEAU DE SYNTHESE

| | Tarif d'achat du livret par la structure | Tarif licencié | Tarif non licencié |
|--|--|---|--------------------|
| Club FFME et établissement affilié | Stock de départ gratuit Renouvellement : passeports non validés dans l'intranet 3 € l'unité | 1 ^{er} passeport gratuit dans son club 2 ^{ème} passeport suite à perte : maximum 5 € | Maximum 5 € |
| Comité FFME et structure conventionnée | 75 € le paquet de 25 | maximum 5 € | |

Peut-on encore utiliser l'ancien passeport ?

L'ancien livret Passeport escalade n'est pas obsolète. L'essentiel de la progression a été conservé à l'identique. Les licenciés qui possèdent un ancien livret peuvent donc le conserver. S'ils poursuivent leur progression, ils seront évalués sur les nouveaux critères. La date de validation prouvera qu'ils ont bien été évalués suivant les nouveaux critères. S'ils le souhaitent, ils pourront acheter le nouveau livret auprès du club.

Si le club possède un stock de Passeports, il peut continuer à diffuser ce stock actuel jusqu'à son épuisement, mais il est fortement conseillé d'utiliser le nouveau passeport, notamment pour les prochaines évaluations.



A partir du niveau vert, l'évaluation prend obligatoirement la forme d'une session organisée spécialement pour le passage des passeports.

4.4.1 UN SUPPORT ADAPTE

En fonction des niveaux, l'évaluation doit se faire dans des conditions identiques à celles des apprentissages, à savoir :

SAE (ou site découverte aménagé comme une SAE par le cadre)



SNE site sportif d'une longueur et site de bloc



SNE site sportif d'une et plusieurs longueurs et site de bloc



4.4.2 DES VOIES ET BLOCS TEST, NON « A VUE »

Dans le but d'en simplifier l'organisation, l'évaluation du niveau de pratique ne se fait plus « à vue » :

- Le club n'a donc plus à ouvrir de voies spécifiques ni à se déplacer sur une autre structure. Les voies et blocs déjà ouverts au club feront l'affaire.
- En site naturel, les conditions d'évaluation « à vue » sont illusoire.

4.4.3 NIVEAU D'EXIGENCE

Rappel : on évalue la maîtrise et non une réussite **accidentelle** !

| | Technique de sécurité maîtrisée | Technique de sécurité non maîtrisée : si l'un des points est repéré, le grimpeur ne peut pas obtenir son passeport. |
|-----------------|--|--|
| Critères | <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation – Avec efficacité – Sans oubli d'un point important – Sans hésitation ou temps de réflexion importants – Avec tous les contrôles – Et en attendant le feu vert du cadre | <ul style="list-style-type: none"> – Non réalisation – Réalisation non efficace – Oubli d'un point important – Hésitations, temps de réflexion importants – Absence de contrôle – Absence feu vert cadre – Comportement inadapté – ... |

Exemple pour le niveau blanc

Déroulement du test :

Proposer 4 blocs faciles variés

Proposer une voie où le pratiquant :

- S'équipe, s'encorde,
- Grimpe un début de voie et se fait bloquer (pour un test de prise en charge à faible hauteur),
- Assure son partenaire en moulinette après le test de prise en charge à faible hauteur.

Proposer 4 voies variées de niveau 4 où le pratiquant :

- Grimpe, se fait bloquer en haut et redescend en moulinette,
- Assure son partenaire, le bloque en haut de voie et le redescend.

Critères de réussite :

Enchaînement de 3 blocs variés

3 sur 4

Vigilant aux essais des autres grimpeurs, pas de stationnement au pied des blocs

O/N

Concentré pour s'équiper et s'encorder

O/N

Réalisation des techniques dans les règles

O/N



| | |
|--|-----|
| Autocontrôle (check liste) | O/N |
| Sollicitation du contrôle de l'assureur et attente du feu vert du cadre | O/N |
| Enchaînement de 3 voies (le critère aisance peut intervenir en cas de doute au bénéfice du candidat) | 3/4 |
| Equilibré et relâché lors des descentes | O/N |
| Concentré pour installer le frein d'assurance et la corde | O/N |
| Sollicitation du contrôle du grimpeur et attente du feu vert du cadre | O/N |
| Maîtrise de la manipulation et du placement lors de l'assurage à la montée et la descente | O/N |
| vigilant aux actions du grimpeur | O/N |
| Communication avec le grimpeur pour le blocage en haut de voie | O/N |
| Maîtrise de la descente du grimpeur, à vitesse modérée et continue | O/N |
| Respect la concentration des autres dans les moments importants (encordement, assurage) | O/N |

Il faut 3 blocs et 3 voies sur 4 réalisés et « O » coché partout¹ pour obtenir le passeport blanc.

Evaluation répartie

Pour les premiers niveaux de passeport (blanc, jaune et orange), il est possible de répartir des évaluations dans le temps. Cette formule se rapprocherait le plus d'une évaluation formative.

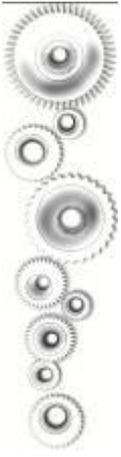
Attention il est nécessaire de prendre quelques précautions :

| | Précautions |
|--|--|
| Répartition des évaluations dans le temps | <ul style="list-style-type: none"> Attendre la maîtrise avant de proposer une évaluation Respecter un protocole précis et invariant Dédramatiser toute évaluation (c'est juste pour voir où vous en êtes) Distinguer les temps de formation et d'évaluation Expliquer la cause d'un échec |

Exemple de répartition de l'évaluation du passeport blanc au fil d'une saison :

| Période | Evaluation |
|------------------|---|
| Novembre | <ul style="list-style-type: none"> – S'équiper seul – Faire des anneaux – Sauter |
| Décembre | <ul style="list-style-type: none"> – S'encorder et assurer seul – Et possibilité de rattrapage de l'évaluation de novembre |
| Février | <ul style="list-style-type: none"> – Grimper sur les pieds – Et possibilité de rattrapage... |
| Mars | <ul style="list-style-type: none"> – Test bloc : 3 blocs sur 4 réalisés de niveau 3 – Lover une petite corde – Test voie : 3 voies sur 4 réalisées de niveau 4 |
| Avril, mai, juin | <ul style="list-style-type: none"> – Possibilité d'évaluation de rattrapage pour tout jeune ayant été en échec sur tout ou partie des évaluations précédentes. |

¹ Le cadre peut accepter 1 « non » s'il concerne un problème momentané de concentration ou proposer une nouvelle situation.



4.5 VALIDATION DE L'EVALUATION

4.5.1 SUR LE LIVRET

Le cadre remplit la case correspondante de la page 11 du livret du pratiquant et l'enregistre sur l'intranet.

4.5.2 ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS DANS L'INTRANET

L'enregistrement officiel des passeports permet au licencié de conserver une trace des niveaux validés. Ainsi :

- en cas de perte du livret passeport, le licencié aura toujours la trace des niveaux validés sur son livret de formation électronique (espace propre à chaque licencié).
- les pré-requis pour entrer en formation sont vérifiés automatiquement lors de l'inscription du licencié à une formation de cadre.

C'est la seule preuve de reconnaissance officielle par la fédération.

L'administrateur du club ou le cadre qui a évalué doit enregistrer les résultats sur l'intranet. Le système informatique a été allégé au maximum pour permettre une utilisation rapide et efficace ([guide intranet](#))

Un nouveau licencié du club possède un passeport qui n'est pas enregistré dans le système, qui peut l'enregistrer ?

C'est le cadre qui a évalué le licencié qui doit enregistrer ce résultat dans l'intranet. A défaut, l'administrateur ou le cadre habilité du club peut l'enregistrer après s'être assuré que la personne maîtrise bien les compétences décrites



A la boutique fédérale :

Progresser en escalade, passeport blanc (janvier 2011)

Progresser en escalade passeport jaune (mars 2011)



5 HABILITATION PASSEPORT

Pour répondre aux 10 000 validations annuelles, les instructeurs ne suffisent plus : des droits plus étendus (habilitation) sont attribués aux cadres qui suivent une formation. A l'issue de cette formation, ces cadres sont habilités à évaluer les passeports jusqu'à un niveau défini et acquièrent les droits correspondants de validation sur l'intranet fédéral.

5.1 ORGANISATION DE LA FORMATION « HABILITATION PASSEPORT »

C'est une formation d'une journée (ou deux demi-journées) programmée et organisée par le CR. Le formateur est un instructeur régional FFME particulièrement expérimenté sur l'évaluation des Passeports. Cette formation vise à informer les futurs évaluateurs sur le dispositif Passeport, leur apporter les outils nécessaires pour évaluer (contenus, modalités, critères). La formation comporte une mise en situation concrète pour évaluer de « vrais candidats » au cours d'une « vraie session ». Leurs résultats sont également enregistrés aussitôt dans l'intranet fédéral.

5.2 LA VALIDATION DES CADRES HABILITES

A l'issue de la formation, le responsable régional des formations délivre l'habilitation qui donne des droits plus étendus à son titulaire.

Il se connecte à l'intranet fédéral et attribue un nouveau profil « cadre habilité » aux initiateurs, moniteurs, ou professionnels qui ont suivi la formation. En fonction de leur diplôme respectif, ils pourront attribuer les passeports dans l'intranet fédéral. Ce droit d'accès est attribué pour 4 ans.

Le tableau de bord permettant de d'assurer le suivi des cadres « habilités » se trouve à la page « tableaux de bord passeports ».

5.3 LE CONTENU DE LA FORMATION

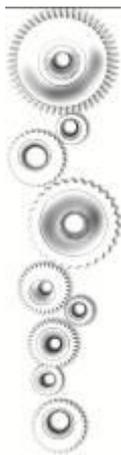
- Le dispositif Passeport FFME
- Présentation du livret et des contenus de chaque niveau
- Les critères d'évaluation par niveau
- Habilitation à valider
- Présentation des progressions types : « Progresser en escalade » (blanc et jaune)
- Présentation de la gestion informatisée des Passeports : saisie des sessions et saisie des résultats
- Mise en place d'un test sur le terrain et saisie des résultats du test par les personnes habilitées

5.4 INFORMATION

S'adressant à un nombre restreint de personnes ciblées, l'information peut se faire par e-mail (listing des diplômés régionaux) et sur le site du CR. Pour cette raison, les « habilitations » n'apparaissent pas au calendrier national de formation comme les autres formations ouvertes à tous licenciés.

J'ai participé à une formation habilitation passeport mais je ne vois pas le profil correspondant ?

C'est normal, il n'y a pas de profil de spécifique, il faut se connecter avec les profils classiques « initiateur » ou « moniteur ». L'habilitation donne des droits étendus à ces profils.



6 DES OUTILS

Le dispositif « Passeport » trouve son intérêt dans une très large diffusion. Il s'agit d'en faire un outil partagé par de très nombreuses structures. Sa promotion et sa diffusion sont donc essentielles au dispositif. Ainsi, de nombreux pratiquants pourront situer leur niveau sur une échelle connue et reconnue par tous.

Le club peut afficher qu'il est engagé dans cette démarche (indiquer sur le site fédéral qu'il propose les passeports, apposer des affiches, publier ses sessions de tests au calendrier, ...).

Enfin, le niveau de chacun peut être matérialisé par un mousqueton de la couleur adaptée. Lorsqu'ils sont présentés lors des tests, par le cadre, c'est un service qui trouve beaucoup d'écho, notamment chez les plus jeunes.



6.1.1 LE « DIPLOME PREMIERS PAS »

Un format carte qui reprend les contenus et le test des « Premiers pas » en escalade. Il permet de laisser une trace d'un premier passage dans un club ou au cours d'une animation. Ils sont vendus par packs de 50 cartes à la boutique (10€). Ils peuvent être donnés ou revendus suivant leur utilisation (porte ouverte, animation sur mur mobile, manifestation promotionnelle, ...).

6.1.2 UN MOUSQUETON POUR CHAQUE COULEUR

A chacun des niveaux correspond un objet de reconnaissance distinctif. Le mousqueton FFME permet ainsi d'afficher officiellement sa couleur. Il est utilisable en porte-clés ou pour accrocher du petit matériel (sac à magnésie). Ces mousquetons aux couleurs du passeport et estampillés FFME sont en vente à la fédération (4 €). Ils peuvent aussi être revendus aux pratiquants par les clubs (5 €).

6.1.3 LES AFFICHES ET LES DOCUMENTS D'ORGANISATION

Afin d'aider les cadres et les structures à mettre en place une animation dans les meilleures conditions possibles, la FFME tient à leur disposition plusieurs documents parmi lesquels :

- Le guide de présentation et d'utilisation des nouveaux passeports,
- Des affiches pour promouvoir le dispositif ou annoncer une session de test,
- Un modèle de bilan de session : une fiche type à imprimer qui permet de prendre note, sur le terrain, des passeports délivrés,
- Une convention à passer avec d'autres structures qui seraient intéressées par les Passeports,
- Un bon de commande pour les livrets, affiches, mousquetons ou carte « Premiers pas »,
- Et, pour renforcer la lutte contre les accidents : de nouvelles affiches « sécurité ».

6.1.4 DES CONSEILS DE PROGRESSION

Une série de publications « Progresser en escalade » propose des séances, des situations pour progresser à chacun des niveaux (blanc, jaune, orange, vert, ...). Des progressions adaptées à chaque niveau donnent des exemples de jeux, exercices, éducatifs, séances... pour aider les cadres des clubs à faire progresser le grimpeur.

- Progresser en escalade Passeport Blanc (janvier 2011),
- Progresser en escalade Passeport Jaune (mars 2011),
- Passeport Orange (Eté 2011),
- La suite dans les années à venir.



7 EN SAVOIR PLUS

7.1 INFORMATIONS A DESTINATION DES CLUBS ET STRUCTURES

- [Nouveau Passeport : du changement en 2011](#)
- [Télécharger le nouveau Passeport escalade](#)
- [Le passeport au service des clubs](#)
- [Mode d'emploi clubs](#) (et CD/CR)
- [Les structures et les cadres](#) délivrant les passeports
- [Les différents supports](#) : le diplôme « premiers pas », le livret « passeport », les insignes, les affiches...
- [Tarifs des passeports](#)
- [Le calendrier des sessions passeport](#)
- [Programmer une session d'évaluation passeports](#) (intranet)
- [Intranet passeports](#)
- [Questions fréquentes](#)

Pour les structures ou établissements non affiliés à la FFME :

- [Convention "Point passeport"](#)
- [Bon de commande de passeports](#)

7.2 HABILITATION PASSEPORT

- Planning
- Documents de formation
- Organisation
- [Tableau de bord suivi des cadres « habilités »](#)

7.3 INFORMATIONS A DESTINATION DES CADRES

- [Enregistrer les résultats passeports](#)
- [Mode d'emploi pour l'enregistrement](#)
- [Télécharger la fiche bilan](#)
- [Notice d'utilisation de l'intranet passeport](#)
- [Foire aux questions sur l'enregistrement des passeports](#)
- [Tableau de bord](#)

Pour toute information complémentaire
contactez le service formation de la FFME au 01 40 18 76 61